

Votre contact en direct

O61claire-lise.mace@pole-emploi.net

C61/ID020/HC5P

Mme SAYAVONG ELODIE 20 RUE PABLO PICASSO 93000 BOBIGNY

Références à rappeler numéro identifiant 5037821T

BOBIGNY, le 14 mai 2021

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 28/04/2021

PERIODE DU 01/04/2021 AU 30/04/2021 (30 jours)												
	Allocations déjà versées						Allocations dues					
Avril 2021	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							30	1046,40	51,00			995,40
Allocations dues (1)									995,40			

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
995,40	0,00	0,00	0,00	995,40	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux non personnalisé de 0,00 %.

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

Références à rappeler

numéro identifiant 5037821T

REGLEMENT DU 03/05/2021

Règlement de 995,40 euros par virement bancaire au nom de MME SAYAVONG ELODIE Domiciliation : FR7613906000198503628102889 AGRIFRPP839

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/04/2021

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 24/11/2020 : 144 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 349

Allocation brute d'un montant journalier de 34,88 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 56,51 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).